

Note d'enjeux pour la mise en place d'un SAGE sur le bassin versant de la Brèche

DREAL Picardie
Service Nature Eau et Paysage
Unité politique de l'eau et des milieux aquatiques

DDT de l'Oise
Service de l'Eau, de l'Environnement
et de la Forêt

Agence de l'Eau Seine-Normandie
12 septembre 2014

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

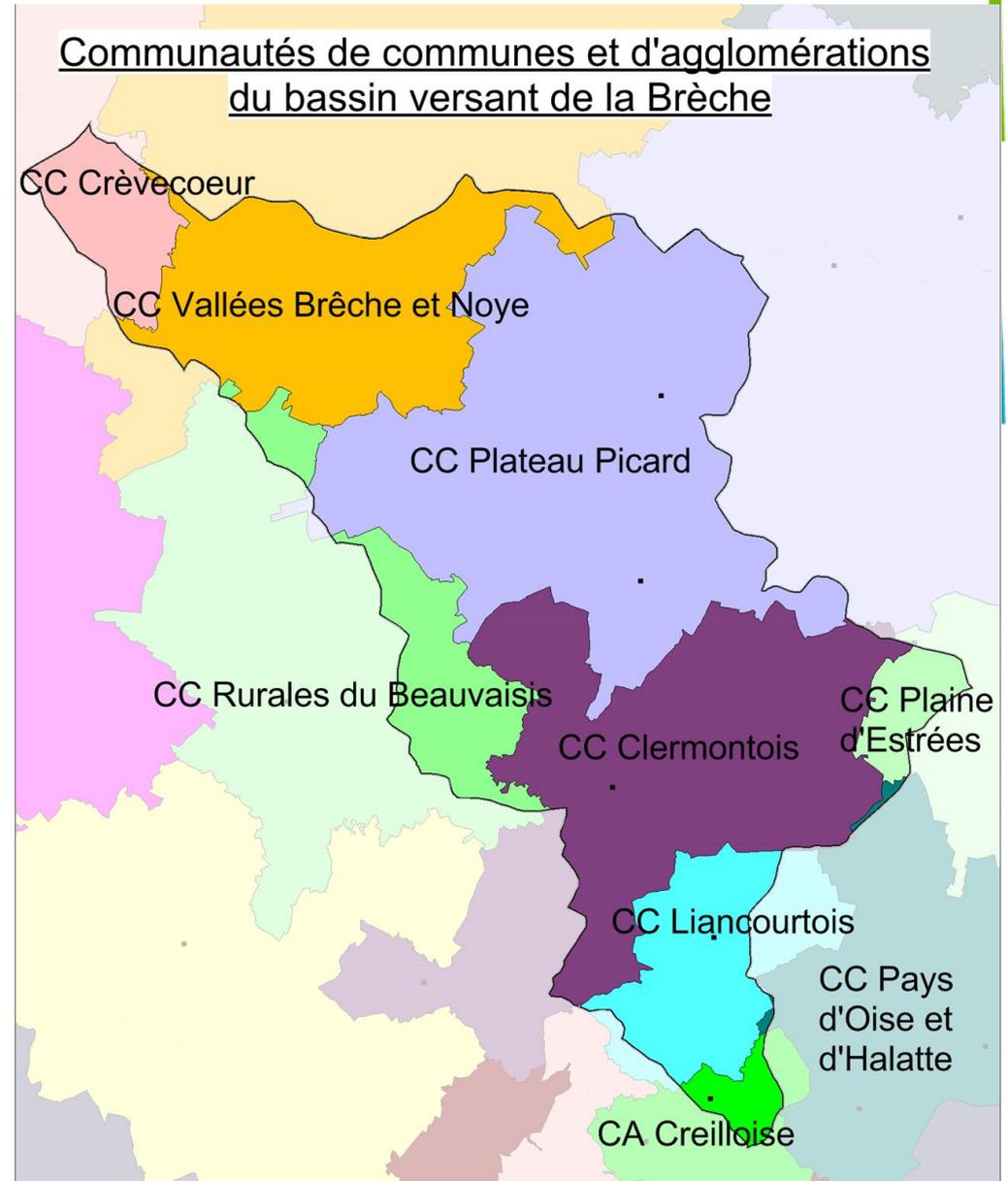


Présentation du territoire

Présentation générale

Le bassin versant de la Brèche :

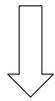
- superficie d'environ 450 km²
- 88 communes toutes situées dans le département de l'Oise
- 9 Communautés de communes ou d'agglomérations



Présentation du territoire

Présentation générale

Aval du bassin versant
avec urbanisation assez dense

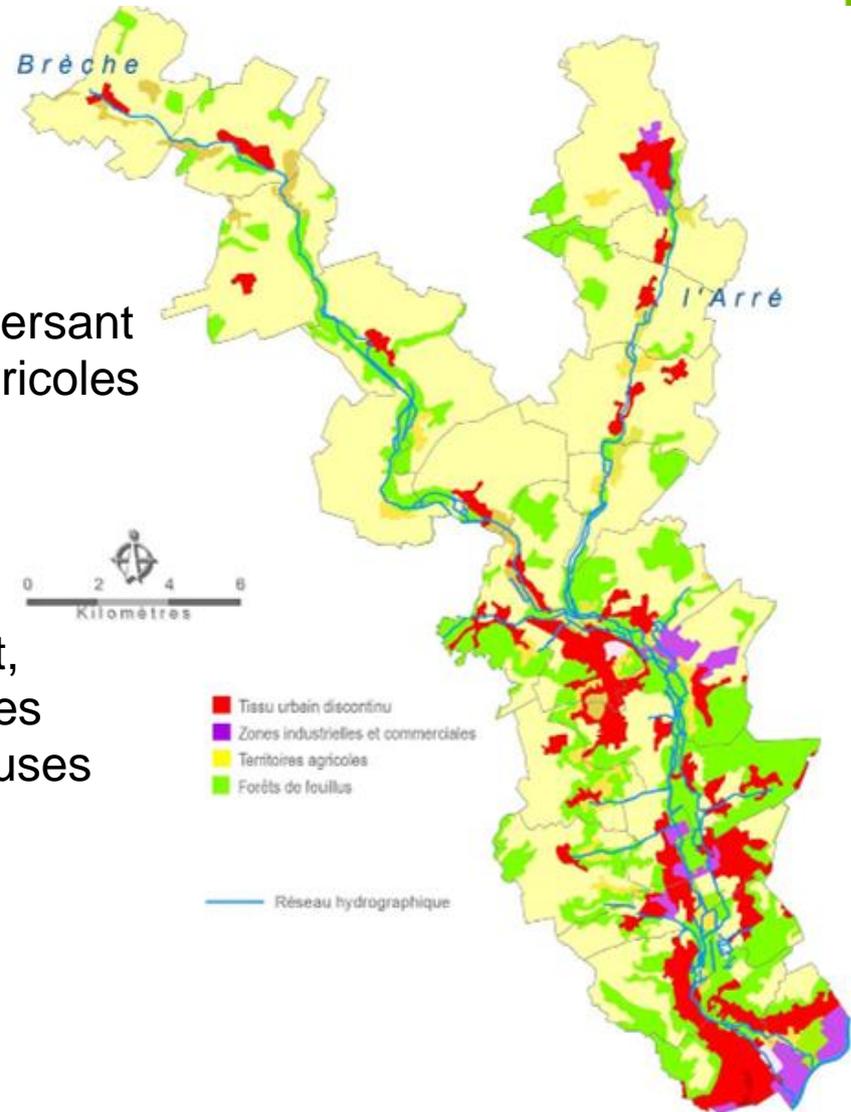


- ➔ Imperméabilisation des sols (inondation)
- ➔ Pollutions ponctuelles
- ➔ Ressource quantitative (AEP)
- ➔ etc

Amont du bassin versant
et affluents plus agricoles



- ➔ Ruissellement, coulées de boues
- ➔ Pollutions diffuses
- ➔ etc



Source : Étude de délimitation des zones humides - SIVB

Présentation du territoire

Présentation générale

Réseau hydrographique du bassin versant de la Brèche

Masses d'eau souterraines, bassin versant de la Brèche



Le bassin versant de la Brèche c'est :

Brèche amont

Arré

Ru de la garde

Béronnelle

5 masses d'eau superficielles

Brèche amont, Brèche aval, Arré, Ru de la garde et Béronnelle

Craie picarde

3 masses d'eau souterraines

Craie picarde, Eocène du Valois, Alluvions de l'Oise (minoritaire)

Eocène du Valois

Alluvions de l'Oise

Bilan des enjeux pour le bassin versant

Les principaux enjeux du bassin versant de la Brèche :

- Améliorer la qualité des eaux superficielles (eaux usées, pluvial) et souterraines;
- Améliorer le fonctionnement des cours d'eau et préserver les zones humides
- Restaurer/protéger la qualité des captages d'eau potable
- Prévenir des risques d'inondation, de mouvements de terrain.



Vers une politique locale de l'eau

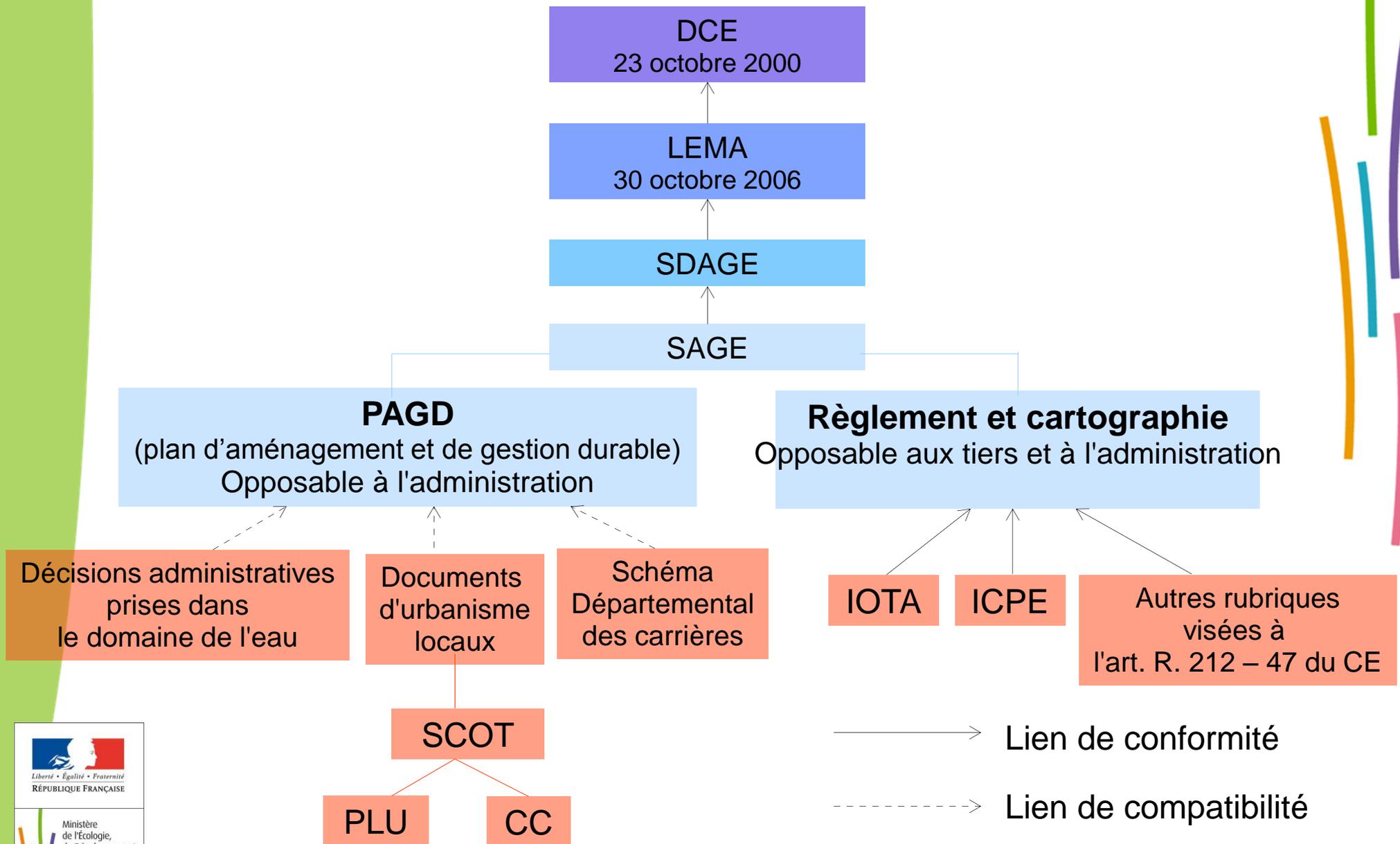
Face aux nombreux enjeux concernant la gestion des eaux, une démarche globale et concertée est nécessaire pour un compromis préservation des milieux aquatiques / usages.

L'outil SAGE est bien adapté à cette nécessité.

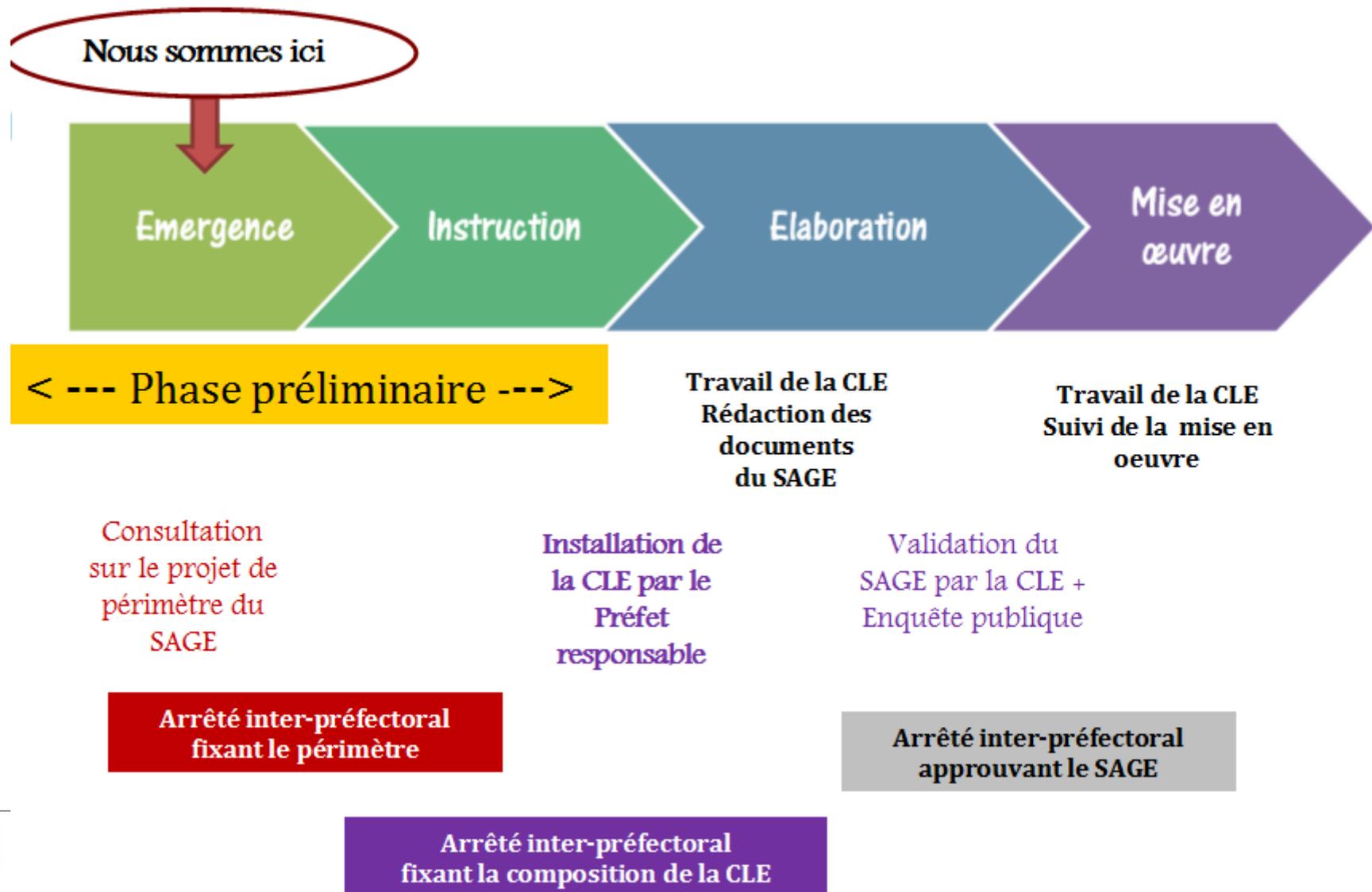
Il vise à mettre en cohérence toutes les politiques de l'eau d'un territoire



Les caractéristiques juridiques du SAGE



Le Processus du SAGE



La CLE, instance politique

La Commission Locale de l'Eau est

- **l'instance politique de concertation** chargée de la procédure **d'élaboration**, de consultation et de mise en œuvre du SAGE,
- installée par un arrêté du préfet pour une durée de six ans,
- **présidée par un élu**, représentative de toutes les composantes géographiques du bassin et **constituée de trois collèges** :
 - ➔ Le collège des collectivités et établissements publics locaux (au moins 50 % des membres) dont la moitié est désignée par l'association des maires.
 - ➔ Le collège des usagers, organisations professionnelles et associations (au moins 25 % des membres)
 - ➔ Le collège de l'État et de ses établissements publics



La structure porteuse, rôle d'animation

- La structure porteuse pour porter la maîtrise d'ouvrage des études et l'animation du SAGE.
- Un chargé de mission, animateur du SAGE.
- Dotée d'une personnalité juridique propre (contrairement à la CLE), elle est à constituer à l'échelle du bassin versant.



Première étape : déterminer la structure porteuse

Lancement d'une étude de gouvernance
pour déterminer une structure porteuse à même de :

- porter le futur SAGE du bassin versant de la Brèche
- être maître d'ouvrage d'études et de travaux à l'échelle bassin ou si absence de maîtrise d'ouvrage,
- disposer d'une cellule d'animation.

*Inventaire des structures existantes et compétentes sur les thématiques de l'eau,

*Analyse comparative des modes d'organisation ou de structuration susceptibles de répondre aux enjeux,

*Projet de statut ou de règlement, un programme d'actions permettant sa mise en œuvre, et une étude financière précise.



La première étape, déterminer la structure porteuse

Choix du maître d'ouvrage de cette étude : Communauté de communes Liancourtois Vallée Dorée

Réunion du 22 septembre :

- Comité de pilotage : Tous les collectivités compétentes sur une thématique Eau

- Comité technique plus restreint : CC Clermontois, Plateau Picard, Liancourtois, 1 représentant des syndicats de rivière et les institutionnels (CG, AESN, DREAL, DDT).

- Coût prévisionnel : 60 k€ HT, aide à 80 % de l'AESN, 20 % à répartir sur les Communautés de commune (superficie et population)

- Durée : 10 mois à partir début 2015 (consultation lancée le 29 octobre)

